



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le

**- 9 JAN. 2023**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du Code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration reçu le 09 septembre 2022, ainsi que la note complémentaire du 25 novembre 2022, transmis par la SCCV 908 RÉPUBLIQUE, relatifs à l'opération suivante : « Projet de construction de bâtiments de logements et tertiaires – Site Transpole sur la commune de Marcq-en-Barœul ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Christelle DEMILLY, en charge de l'instruction de ce dossier, enregistré sous le n° 59-2022-00086, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél.03.28.04.84.31 – christelle.demilly@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable du Service Eau Nature et Territoires,

*Le Maire de Marcq-en-Barœul*  
« Police de l'eau »

*Lionel STANSLAVE*  
Hélène SOLVES

Copie à la Mission Métropole de la DDTM

Monsieur le Maire  
Mairie de Marcq-en-Barœul  
103 Avenue Foch

59 700 MARCQ-EN-BARŒUL

Réf. :59-2022-00019

*10/PE*

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex  
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)